

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : APP-2017-006</b>
<b>Direction de l'approvisionnement</b>
<b>Objet : Attribution de contrat pour les travaux relatifs à l'interconnexion permanente des réseaux d'aqueduc et d'égouts des secteurs Saint-Romuald et Charny (Appel d'offres 2016-50-141)</b>
<b>Date : Le 30 janvier 2017</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

À la suite de la résolution CE-2016-13-11, la Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet cité en objet. Nous avons fait paraître un avis dans le journal Le Peuple le 16 novembre 2016 et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 14 novembre 2016, date de l'appel d'offres. Vingt et une (21) entreprises se sont procuré les documents sur SÉAO.

### COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS :

Mme Danielle Bergeron a fait l'ouverture de neuf (9) soumissions le 14 décembre 2016, à 14 h, en présence de Mme Josée Pouliot, M. Dominique Demers et quelques représentants de compagnies.

Les soumissions se lisaient comme suit (Prix avant TPS et TVQ) :

- Charles-Auguste Fortier inc.	1 548 694,50 \$
- Les Constructions de l'Amiante inc.	1 553 966,00 \$
- Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	1 595 000,00 \$
- Les excavations Lafontaine inc.	1 693 100,71 \$
Prix révisé* :	1 757 150,71 \$
- Allen Entrepreneur général inc.	1 733 000,00 \$
- Gilles Audet Excavation inc.	2 173 839,70 \$
- Construction & Pavage Portneuf inc.	2 305 817,22 \$
- Giroux et Lessard Itée	2 783 012,93 \$
- Construction Polaris inc.	2 867 400,00 \$

\*Une erreur s'est glissée dans le calcul de leur soumission.

### CONSIDÉRATIONS :

Attendu que la soumission de la compagnie « Charles-Auguste Fortier inc. » est conforme aux exigences du devis ;

Attendu que ce contrat est à prix unitaires ;

Attendu l'estimation établie par la Ville au montant de 1 508 750,00 \$ avant la TPS et la TVQ ;

Attendu qu'en date du 30 janvier 2017, le nom du cocontractant à qui la Ville désire attribuer le contrat n'apparaît à aucun registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics ;

Attendu que la dépense pour ce contrat doit être autorisée par le Conseil de la Ville ;

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Début des travaux :	27 février 2017
Fin des travaux et mise en service :	24 novembre 2017

**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019-2020-2021)**

Coûts/revenus Impacts	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la soumission :	1 548 695 \$				
Imprévus et contingents (±12%) :	185 840 \$				
Frais de laboratoire (contrôle qualité) :	20 000 \$				
Acquisition des servitudes :	85 000 \$				
Honoraires arpenteur et notaire :	<u>10 000 \$</u>				
 Sous-total :	 1 849 535 \$				
Taxes nettes (4.9875%) :	<u>92 246 \$</u>				
Montant à financer (taxes nettes incluses) :	1 941 781 \$				
 Montant arrondi	 1 942 000 \$				

Le montant de ces travaux est admissible en totalité à la taxe d'accise (TECQ).

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non  
Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire :
  - Règlement d'emprunt spécifique \_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_, montant accordé : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus »
  - Autre (spécifier) \_\_\_\_\_
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

1 942 000 \$ taxes nettes incluses

Règlement d'emprunt RV-2014-13-16 (15 ans desservi) : dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

**Commentaires**

L'autorisation de financer cette dépense par ce règlement doit être donnée par le comité exécutif. Montant disponible présentement à même ce règlement d'emprunt.

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : RES-10225	250	5 500	

PTI 2017-2018-2019 - Adopté le 30 novembre 2016								
No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2017	Financement Ville Autre 2017	Subvention 2017	Autres sources 2017
		2017	2018	2019				
RES-10225	Interconnexion du réseau d'aqueduc Saint-Romuald - Charmy	4000	5000	0	1050	0	2950	0

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : TECQ 100%

Signature du responsable d'activité budgétaire

FPD : INF-GEN-2016-051  
Signé : Sami Doucet

Date : 30/03/2016



**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Comité exécutif du 7 février 2017  
Conseil de la Ville du 13 février 2017

**PERSONNES CONSULTÉES**

<b>Nom de la personne</b>	<b>Date (J/M/A)</b>	<b>Champ de compétence</b>
Serge Lavoie	21/12/2016	Requérant
Louise Corriveau, Conseillère en finances	10/01/2017	Validation – Volet financement

**RECOMMANDATION (énoncé)**

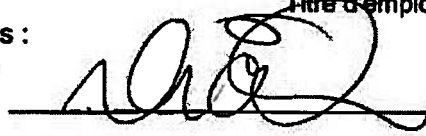
Il est recommandé au comité exécutif :

- de recommander au conseil de la Ville de décréter les travaux conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 et d'attribuer le contrat, dans le cadre du projet « Travaux relatifs à l'interconnexion permanente des réseaux d'aqueduc et d'égout des secteurs Saint-Romuald et Charny » à la compagnie Charles-Auguste Fortier inc., 424, boul. Raymond, Québec (Québec), G1C 8K9, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 548 694,50 \$ avant TPS et TVQ, conformément à sa soumission en date du 14 décembre 2016, à l'addenda 6 en date du 7 décembre 2016, à l'addenda 5 en date du 6 décembre 2016, à l'addenda 4 en date du 2 décembre, à l'addenda 3 en date du 29 novembre 2016, à l'addenda 2 en date du 24 novembre 2016, à l'addenda 1 en date du 22 novembre 2016 et au devis en date du 14 novembre 2016 ;
- d'autoriser le financement de la dépense relative pour l'interconnexion d'aqueduc entre les réseaux les secteurs Saint-Romuald et Charny au montant maximal de 1 942 000,00 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2014-13-16.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :

Approvisionnement : Danielle Bergeron

Préparé par : François Émond		Titre d'emploi : Coordonnateur	
Recommandé par : Vincent Vu, Directeur			
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 30 / 01 / 2017	

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Signature de la Direction générale :  Date : 2017 01 13